

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : VIE MUNICIPALE - ADJOINTS - Election du 11ème adjoint suite à vacance

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par courrier du 27 février 2006, Monsieur Jean-Claude GOMMEZ VAEZ a présenté sa démission des fonctions d'Adjoint au Maire.

Lorsque la place d'un adjoint devient vacante, celui qui occupe le rang après lui, prend sa place.

C'est ainsi que Monsieur Jean SAUSSIE et Madame Christine FAVOREU-DUMAS occupent désormais respectivement les rangs de 9^{ème} et 10^{ème} Adjoint au Maire.

...

Il convient à présent, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à l'élection au scrutin secret du 11^{ème} Adjoint.

Est candidat : Mme Christine LAUQUE

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 30 - Suffrages exprimés : 30

Mme Christine LAUQUE : 30 voix

Mme Christine LAUQUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 11^{ème} Adjoint et a été immédiatement installée.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave ne prennent pas part au vote.

M. Larralde ne prend pas part au vote.

M. Sarhy ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : VIE MUNICIPALE - DELEGATIONS - Remplacement de M. Gomme-Vaez.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Comme suite à la démission de Monsieur Jean-Claude GOMMEZ VAEZ, il convient de pourvoir à son remplacement en tant que membre délégué du Conseil Municipal au sein des organismes suivants :

- Commission d'Appel d'Offres :

M. Olivier CHARRIER comme titulaire

- Communauté d'Agglomération BAB :

M. Daniel LOZANO

...

- Conseil d'Administration de l'OPM HLM :

Mme Marie-Hélène IPHARRAGUERRE

- Conseil d'Administration de la SEM Golf du Makila

Mme Marie-Christine FAVOREU-DUMAS

- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ancien de Bayonne

Mme Clotilde BORDENAVE

- Association Départementale pour l'Information sur le Logement dans les Pyrénées-Altantiques (ADIL) :

Mme Christine LAUQUE

- Foyer des Jeunes Travailleurs :

Mme Chantal GRAMONT

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave ne prennent pas part au vote.

M. Larralde ne prend pas part au vote.

M. Sarhy ne prend pas part au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Vote des taux d'imposition pour l'année 2006

Monsieur POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite à la communication des bases d'imposition par les services fiscaux, il convient de fixer les taux applicables en 2006 pour les impôts directs locaux. Les bases notifiées pour 2006 sont les suivantes, étant rappelé qu'elles constituent à ce stade uniquement des estimations (les bases définitives étant connues en fin d'année) :

	Bases 2005 définitives	Bases 2006 estimées	Evolution
Taxe d'habitation	41 068 425 €	42 404 000 €	+ 3,3 %
Taxe foncière bâtie	45 388 164 €	46 639 000 €	+ 2,8 %
Taxe foncière non bâtie	115 488 €	95 800 €	- 17,0 %

...

La variation indiquée comprend l'actualisation des bases de 1,8 % retenue par la loi de finances pour 2006.

Nous avons eu également connaissance du montant des allocations compensatrices, qui sont versées par l'État en contrepartie d'allègements fiscaux votés au niveau national :

- compensation de taxe professionnelle : 607 041 €
- compensation de taxe foncière : 299 142 €
- compensation de taxe d'habitation : 1 321 845 €

soit un total de 2 228 028 € légèrement supérieur au montant inscrit au budget primitif.

Le produit fiscal attendu pour 2006 pourrait être fixé à 19 521 205 euros, conformément à la prévision retenue pour l'établissement du Budget primitif 2006 (19,5 M€). Cela suppose de relever de 1 % le taux de la taxe d'habitation et de 2 % celui des taxes foncières.

	Bases 2006	Taux 2005	Taux 2006	Produit attendu
Taxe habitation	42 404 000 €	25,44 %	25,69 %	10 893 588 €
Taxe Foncière Bâtie	46 639 000 €	18,04 %	18,40 %	8 581 576 €
Foncier non bâti	95 800 €	47,12 %	48,06 %	46 041 €
Total				19 521 205 €

Je vous propose donc de fixer les taux 2006 comme indiqué ci-dessus et le produit fiscal à 19 521 205 euros.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave s'abstiennent.

M. Larralde vote contre.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Avenue du Capitaine Resplandy (RD 52) - Mandat de maîtrise d'ouvrage confié par le Département des Pyrénées-Atlantiques à la Ville de Bayonne

Monsieur ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'avenue du Capitaine Resplandy (RD 52) constitue l'une des entrées principales de l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz.

Elle reçoit les véhicules provenant des communes situées immédiatement sur la rive gauche de l'Adour (de Mouguerre à Urt). De plus, une partie du flux des automobiles empruntant le carrefour autoroutier A-63/A-64 d'Ametzondo se reporte sur cette route départementale qui au final enregistre un trafic de l'ordre de 15 000 véhicules/jour.

...

La circulation s'effectue actuellement sur une emprise routière très étroite insérée entre l'Adour et les façades d'immeubles bâtis souvent dégradées.

Les espaces réservés aux piétons et aux circulations douces sont très limités voire totalement inexistantes sur certains tronçons.

La Ville de Bayonne va entreprendre la requalification de cette voie urbaine pour améliorer la sécurité des usagers, des riverains et mettre en place un nouveau partage des espaces publics, notamment par la création de trottoirs et de pistes cyclables sur l'ensemble de l'itinéraire. L'aspect esthétique sera particulièrement soigné, de manière à améliorer l'image de cette entrée de ville.

Considérant la situation urbaine de cette voie, la Ville de Bayonne a accepté de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux dont le montant total est évalué à 5,25 millions d'Euros HT, sachant que :

- la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz, s'agissant d'une voie d'intérêt communautaire, prendra en charge à ce titre une partie du financement à hauteur de 1,75 million d'euros ;
- le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, s'agissant d'une voie départementale, prendra en charge de son côté un montant de 1,4 million d'euros (valeur novembre 2003).

L'objet de la présente délibération porte sur la signature d'une convention de mandat à travers laquelle le Département des Pyrénées-Atlantiques confie la maîtrise d'ouvrage à la commune de Bayonne et s'engage à verser sa participation dans le cadre d'autorisations de programme pluriannuelles, sachant qu'au titre de l'exercice 2006, 350 000 € sont inscrits au budget primitif du Conseil Général. Cette somme correspond au financement de la première phase d'aménagement de la séquence comprise entre l'ancien passage à niveau de Fraïs et l'opération Guyenne Gascogne.

Je vous propose d'approuver cette convention de mandat et d'autoriser M. le Député-Maire à la signer.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Mur du Réduit, reconstruction du monument - Marché avec l'entreprise Cazenave - Transfert d'une partie du marché à la Communauté d'Agglomération BAB et avenants correspondants - Mandat de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

La Ville de Bayonne a conclu un marché sur appel d'offres ouvert pour la reconstruction de l'Echauguette du Réduit avec l'entreprise Cazenave, enregistré sous le numéro 03-145.

Ces travaux se décomposent en une tranche ferme et une tranche conditionnelle. La tranche ferme a été lancée par un ordre de service en date du 6 janvier 2004 et s'est achevée en juillet 2004. Elle concernait l'Echauguette elle-même et le mur en retour côté Nive pour un montant de 781 684,96 €HT.

La tranche conditionnelle, d'un montant HT de 758 087,52 € correspondant au mur en retour côté Adour, a été partiellement lancée par ordre de service du 1^{er} février 2006, pour un montant HT de 379 180,60 € soit environ 50%.

Entre temps, la Communauté d'Agglomération BAB a accepté le principe de participer à hauteur des 50 % complémentaires des travaux de cette tranche conditionnelle. Sur ce montant, la Communauté d'Agglomération bénéficie de plus d'une subvention à hauteur de 40 % au titre du Contrat de Plan Etat-Région et de sa convention spécifique Pays Basque.

Pour assurer la continuité du suivi du chantier, la Communauté d'Agglomération confiera, par convention de mandat (jointe en annexe), la maîtrise d'ouvrage des travaux à la Ville de Bayonne.

Le marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant total HT de 110 924,50 € confié à M. VOINCHET, sera également transféré à la Communauté d'Agglomération BAB, pour un montant de 15 551,54 €H.T. correspondant à la part de la mission de maîtrise d'œuvre pour la partie de la tranche conditionnelle transférée à la CABAB, qui est de 378 906,92 € H.T.

Il est par contre prévu que la Ville de Bayonne fasse son affaire des révisions (pour la partie travaux uniquement). L'ensemble de ces dispositions sera réglé par le biais des avenants tripartites qui seront conclus entre la Communauté d'Agglomération BAB, les titulaires désignés et la ville de Bayonne.

En conséquence, je vous demande d'approuver la procédure de transfert des marchés telle que décrite, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les avenants correspondants ainsi que la convention de mandat.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave s'abstiennent.

M. Larralde vote contre.

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : PATRIMOINE - Projet de construction d'un centre d'activités socio-culturelles rue Charles Floquet à Bayonne - Lancement d'un concours de maîtrise d'oeuvre

Monsieur ARANDIA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les locaux du centre d'animation culturelle dédiés à la culture Basque (situés rue Benoît Sourigues) et animés par l'association ORAÏ BAT nécessitaient d'importants et coûteux travaux de réhabilitation et de remise aux normes. Après une étude préalable, le choix de construire un nouvel édifice a été préféré à la réhabilitation de l'existant. Le site retenu pour la construction de ce bâtiment est localisé à la place des anciens abattoirs, rue Charles Floquet, quartier Saint-Esprit.

Ce projet a fait l'objet d'un programme élaboré par le cabinet Lassié-Priou. Il consiste à construire une surface de plancher d'environ 400 m2. Le coût prévisionnel des travaux a été estimé à 500 000 €TTC.

Une attention particulière a été portée sur les points suivants :

- créer un centre d'activités socio-culturelles destiné au développement de la culture basque (danse, musique et chants basques) tout en permettant le développement des liens sociaux ;
- créer des espaces d'activités culturelles, administratives et de stockage ;
- intégrer au mieux le souci d'une maintenance ultérieure simplifiée et dont le coût sera le plus faible possible ; ainsi outre des critères relatifs aux qualités architecturale et technique des projets, et de réalisme financier, la consultation intègrera des critères Haute Qualité Environnementale (relatifs à la gestion des fluides et à l'isolation thermique de manière à favoriser les économies d'énergie) et intégrant la gestion des déchets de chantier ;
- participer à revaloriser le quartier suite à la démolition des abattoirs.

La consultation de maîtrise d'œuvre se fera sous la forme d'un concours restreint.

Trois équipes minimum et cinq au maximum seront retenues.

Le concours portera sur la présentation d'une esquisse + chiffrée.

Un jury analysera les projets et une indemnité de 3 000 €HT sera versée aux groupements (retenu et non-retenus dont les dossiers auront été présentés conformément aux dispositions du règlement du concours). Cette indemnité viendra en déduction du forfait de rémunération du lauréat.

Je vous propose :

- d'approuver le présent dossier de consultation de maîtrise d'œuvre ;
- de constituer le jury à partir de la Commission d'Appel d'Offres. Il sera complété par des personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la procédure (5 au maximum, art. 25 du code des marchés publics) ainsi que des personnes ayant les mêmes qualifications ou expériences que celles qui seront exigées des candidats (au moins un tiers de la totalité des membres à voix délibératives). Ces deux catégories de membres du jury seront désignées par la personne responsable du marché, conformément à ce même article 25.
- d'indemniser les membres du jury venant de l'extérieur et qui en feraient la demande dans les conditions prévues par la délibération du 5 juin 2003.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2006.

Je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à lancer la consultation.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : REGIE DES EAUX - Construction d'un nouveau château d'eau au quartier Mousserolles/Prissé - Lancement de l'opération et demande de subvention

Monsieur LOZANO présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La révision en cours du Plan Local d'Urbanisme de BAYONNE (P.L.U.) prévoit l'urbanisation progressive des terrains situés sur le plateau de Mousserolles et en pied de colline sur les versants Nord et Est du plateau. Les premières zones ouvertes à la construction seront situées dans le secteur du chemin de Jupiter aujourd'hui faiblement équipé en particulier dans le domaine des réseaux de fluides.

...

Pour ce qui concerne la desserte en eau potable, le réseau de transport des eaux du Laxia traverse le quartier par l'avenue Duvergier de Hauranne mais les installations de distribution doivent être complétées et renforcées. C'est le cas tout particulièrement en matière de stockage de sécurité puisque le château d'eau existant situé à l'entrée de l'avenue de Cam de Prats est de petite taille et comporte une réserve de faible volume limitée à 400 m³, soit seulement l'équivalent d'une demi-journée de consommation de pointe actuelle du quartier.

Les projets d'urbanisation imposent donc d'envisager la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable sur tour. En effet, ce type de stockage est particulièrement adapté aux ressources qui alimentent BAYONNE de longue date puisque l'altitude des sources de montagne permet d'alimenter un réservoir perché, par simple gravité c'est-à-dire sans aucune dépense d'énergie.

Aux abords du rond point du Prissé, la commune est propriétaire d'un ensemble de parcelles très bien situées pour accueillir l'ouvrage puisqu'elles se trouvent à la fois en point haut du secteur, bien centrées par rapport aux diverses zones constructibles et aux parties déjà urbanisées du plateau mais aussi entourées de boisements de haute futaie susceptibles de contribuer à l'intégration paysagère de cet équipement.

L'ouvrage dont les caractéristiques principales seraient un volume utile d'environ 2000 m³ et une hauteur hors sol proche de 50 mètres pourrait ainsi être implanté sur une clairière existante cadastrée à la section CI n° 92 et 63, soit un peu à l'Est de l'ancienne implantation du manoir du Prissé aujourd'hui disparu.

Compte tenu de ses dimensions et de la technicité particulière attachée à ce type d'ouvrage, il est important que l'entrepreneur soit associé étroitement à la conception de l'équipement dans le cadre d'un marché de travaux de type « Conception – Réalisation » attribué à une équipe rassemblant entreprises, concepteurs et bureaux d'études techniques.

A cet effet, une consultation d'assistants à maître d'ouvrage va être lancée en vue d'établir le programme détaillé de cette opération et de bénéficier jusqu'à son achèvement du concours d'une équipe pluridisciplinaire veillant au parfait respect du programme élaboré.

En conséquence, je vous propose d'approuver les principes énoncés et d'autoriser le lancement des études de programmation relatives à cette opération dont l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux est évaluée à 2 millions d'Euros.

Au-delà des fonctions techniques assignées à ce nouveau réservoir pour l'alimentation du quartier Mousserolles/Prissé, l'ouvrage participera à l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement en eau de l'ensemble de la Commune. En effet, les réserves d'eau potable disponibles sur le territoire communal seront ainsi portées à un volume correspondant à la consommation quotidienne des périodes de pointe. En outre, la situation envisagée, sur l'entrée de la ressource Laxia dans la ville, renforcera également la sécurité d'approvisionnement de l'ensemble de l'agglomération bayonnaise. Le nouveau réservoir contribuera ainsi à la gestion des éventuelles situations de crise grâce aux nombreuses interconnexions du réseau de BAYONNE avec les réseaux des collectivités avoisinantes.

Dans ce contexte, je vous propose également d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau du Bassin Adour Garonne et auprès du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques une subvention d'investissement au taux le plus élevé possible.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Boutique Musée Basque - Tarification nouveaux produits

Madame BORDENAVE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibérations en date des 10 juin, 29 juillet, 21 décembre 2004, 26 mai et 22 décembre 2005 vous avez autorisé la vente de produits par la boutique du musée et fixé les prix de vente de ceux-ci.

Afin d'élargir la gamme des articles proposés et répondre ainsi aux attentes du public, il convient d'ajouter au catalogue les ouvrages suivants :

...

	prix vente ttc
<i>Joaldun et Kaskarot, Des carnivals en Pays Basque</i> (Thierry TRUFFAUT, Elkar, 2005, 366 p.)	30 €
<i>La communauté juive de Bayonne au XIXe siècle</i> (Anne BÉNARD-OUKHEMANOU) - éditions Atlantica, 2001, 294 p.)	18 €
<i>Pablo Tillac, traqueur d'images</i> (Claude Dendaletche) - éditions Elkar, 1999, 166 p.	10 €

Je vous demande de bien vouloir approuver ces nouveaux tarifs qui s'inscriront dans la régie de recettes du Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Musée Bonnat - Prêt d'oeuvres aux Archives Départementales du Calvados

Madame BORDENAVE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les Archives Départementales du Calvados souhaitent mettre en place, du 17 juin au 30 septembre 2006, dans la ville de Courseulles, une exposition sur la guerre franco-allemande de 1870.

Dans ce cadre, les Archives demandent le prêt de l'œuvre d'Emile BETSELLERE intitulée « L'oublié : épisode de la guerre 1870-1871 », CM 173, Huile sur toile, dimensions 123X200 cm, valeur d'assurance : 76 000 €

...

Toutes les conditions de transport, d'assurance et de sécurité étant respectées et prises en charge par les Archives Départementales du Calvados, je vous propose d'accepter le prêt de cette œuvre.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Musée et Carré Bonnat - Demande de subventions expositions 2006

Madame CHEVREL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis l'été 1999, le Musée Bonnat conduit une politique de présentation des œuvres de ses collections basée sur le renouvellement fréquent de l'accrochage des salles. Diverses opérations successives ont été menées avec la participation d'un écrivain (Jorge Semprun), de jeunes adolescents (exposition DSP) ou d'un groupe de non-voyants (exposition sonore de la description).

En 2005, les œuvres exposées dans le musée représentaient la peinture post-académique (impressionnisme, fauvisme...) regroupées sous le titre « Le bonheur de peindre ».

...

Cette année, certaines salles du musée seront donc réinstallées suivant de nouvelles thématiques (notamment le paysage...) en fonction du programme des activités du service éducatif proposées aux établissements scolaires.

Parallèlement et durant toute l'année 2006, l'accent sera mis sur le dessin, le Carré/Bonnat étant consacré à l'art contemporain.

Sept expositions ont déjà été prévues : quatre au Musée Bonnat et trois au Carré/Bonnat dont certaines seront réalisées à partir des collections du musée.

Au Musée Bonnat

→ Expositions « Les Ailes du Dessin »

Le dessin ancien est trop souvent regardé comme une étape préparatoire qui ne s'analyse qu'au regard du tableau final. Le dessin contemporain qui n'a pas la même finalité prouve qu'au contraire le dessin de toutes les époques ne manque de rien et doit s'analyser pour lui-même.

Deux expositions (sur des thèmes différents) sont prévues dans deux grandes salles mettant en confrontation des dessins du musée avec des œuvres d'artistes modernes ou contemporains.

La réflexion, la relation avec les artistes, l'élaboration des textes et la mise en place de chacune des expositions se fera avec la collaboration de Xavier Goupil, artiste bayonnais.

La première s'intitule : « **Goya, Michel Ange, Delacroix face à Ninar Esber, Mohamed El baz, Jean-Charles Hue** »

Du 10 février au 15 mai 2006

Et la seconde : « **Dürer, Rembrandt et Watteau face à Jean-Michel Alberola, Xavier Goupil et Benoît Pinget** » (Orient et Occident)

Du 1^{er} juin au 15 septembre 2006

→ Exposition « La Paresse »

Du juillet à octobre 2006

Dans le patio du Musée Bonnat 9 tableaux provenant de différents musées français seront installés sur les murs pour évoquer la thématique de la paresse (repos, sieste, discussions silencieuses, brodeuses dans un paysage bucolique ...). Evocation conforme à une atmosphère estivale dans un patio ombragé de bambous, au clapotis d'une fontaine.

→ Le Dessin en Toscane sous les derniers Médicis

Du 25 octobre 2006 au 7 février 2007

Dessins florentins des XVII^e et XVIII^e siècles des collections publiques françaises. Le musée du Louvre organise sept expositions différentes sur les dessins italiens provenant de son fonds (le plus important du monde) ainsi que des principales collections en France. Sept villes ont été sollicitées pour accueillir chacune l'une des ces expositions qui se dérouleront simultanément : Dijon (dessins baroques), Rouen (dessins romains), Poitiers (dessins vénitiens), Montpellier, Ajaccio, Grenoble, Bayonne (dessins toscans). Chaque exposition se compose de 114 dessins et fera l'objet d'un catalogue distinct.

...

Au Carré/Bonnat

→ Exposition Olga Kisseleva

Du 14 avril au 29 mai 2006

Née en 1965 à Saint-Pétersbourg, Olga Kisseleva est l'une des artistes les plus reconnues de sa génération. Scientifique de formation, elle séjourne à l'Université de New York et à l'université de Californie où elle participe à l'aventure des premières start-up à Silicone Valley. Elle soutient en 1996 sa thèse de doctorat sur les nouvelles formes d'hybridation et rejoint l'Institut des hautes études en art plastique de Paris. Artiste en résidence à Abbadia (2005), elle propose pour son exposition au carré des peintures représentant des paysages conçus à travers l'analyse des ondes qui traversent un espace géographique. La dimension scientifique du projet sera présente dans l'exposition à travers une installation au rez-de-chaussée.

→ Exposition de sculptures

De juillet à octobre

Installation dans le Carré/Bonnat d'un choix de sculptures contemporaines d'artistes travaillant en région Aquitaine et qui utilisent une grande diversité de matériaux

→ Exposition de Pampelune (titre non déterminé)

De novembre à décembre

Exposition co-réalisée avec le Service Culturel de la ville de Pampelune. Expositions de peintures, sculptures, photographies et installations diverses.

Je vous demande d'approuver cette programmation d'expositions au Musée Bonnat et au Carré/Bonnat et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC, du Ministère de la Culture et de la Communauté d'Agglomération du BAB.

DEPENSES	€	RECETTES	€
- Les ailes du dessin	15 000	- Ville de Bayonne	47 000
- Le dessin de Toscane	57 000	- Ministère de la Culture	10 000
- Olga Kisseleva	3 000	- DRAC	10 000
- La Paresse	5 000	- CABAB	23 000
- Sculptures au Carré/Bonnat	5 000		
- Bayonne / Pampelune	5 000		
TOTAL	90 000	TOTAL	90 000

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - Nouveaux Entretien de Bayonne 2006 - Contrat de travail

Monsieur MASSE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 16 février 2006, vous avez autorisé Monsieur le Député-Maire à régler les dépenses relatives à l'organisation des « Nouveaux Entretien de Bayonne ».

Sur cette délibération M. Tapponier, intervenant du jeudi, devait être rémunéré à sa demande sur présentation d'une facture d'un montant de 1 500 €TTC.

Après vérification, il s'avère que M. Tapponier ne peut émettre de facture en raison de sa situation de fonctionnaire titulaire.

...

Il convient donc d'établir avec l'intéressé un contrat à durée déterminée pour le jeudi 16 mars comportant une rémunération brute de 1 645 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer le contrat correspondant.

Adopté.

M. Larralde s'abstient.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Acquisition à la SNCF de parcelles sises chemin de Jacquemin dans le cadre de la participation pour voirie et réseaux (PVR)

Madame LAUQUE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 octobre 2003, vous avez autorisé l'acquisition à titre gratuit à la SNCF des parcelles cadastrées CY 245 (1 m2) et CY 246 (94 m2), issues de la division de la parcelle CY 16 ainsi que de la parcelle CY 23 pour 1860 m2.

Il s'avère que l'acquisition de la parcelle CY 23 est effectivement réalisée à l'Euro Symbolique, les parcelles CY 245 et 246 devant être acquises à titre onéreux sur la base de 0,15 € le m2, conformément à l'avis des Services Fiscaux en date du 28 octobre 2003, auquel s'ajoutent les frais de géomètre d'un montant de 3169,40 €; soit un prix global de 3184,65 €

...

Par ailleurs, la SNCF demande la constitution d'une servitude de clôture à la charge exclusive du terrain cédé et bénéficiant aux emprises riveraines constituant le domaine ferroviaire.

Le fonds dominant est constitué par la parcelle cadastrée CY 244 propriété du domaine confié à la SNCF.

Le fonds servant est constitué par les parcelles cadastrées CY 23, CY 245 et CY 246 objet de la présente acquisition par la Commune de Bayonne.

La Commune de Bayonne devra implanter, maintenir et entretenir à ses frais exclusifs ladite clôture.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de transaction (en cours d'élaboration par la SNCF) ainsi que l'acte à intervenir et tous les autres documents nécessaires à la réalisation de ladite transaction avec Réseau Ferré de France, représenté par la SNCF, et ce, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Cette délibération annule et remplace celle du 30 octobre 2003 (n°3) concernant la SNCF.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - CULTURE - Convention de mise à disposition d'un local musique au profit de l'association "LA LOCOMOTIVE"

Monsieur MILLET-BARBE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du contrat de projet de l'Espace socio-culturel municipal de Sainte-Croix et après avoir recueilli l'avis du conseil de quartier des Hauts de Sainte-Croix, la Ville de Bayonne a confié à l'association « LA LOCOMOTIVE » la réalisation d'une action éducative visant à développer les cultures musicales émergentes.

L'objectif général est de permettre à des jeunes prioritairement issus du quartier de développer leurs pratiques et leurs styles de musique. Pour ce faire, l'association « LA LOCOMOTIVE » assurera la gestion de la salle de répétition musique située en sous-sol de la Bibliothèque annexe des Hauts de Sainte-Croix.

...

Il convient donc de formaliser cette occupation par une convention de mise à disposition dont les principales dispositions sont les suivantes :

- à titre gratuit, y compris les divers frais de fonctionnement (eau, électricité...etc) qui seront pris en charge par la Commune de Bayonne ;

- durée d'un an à compter de la signature, reconductible tacitement pour la même durée annuelle ;

- utilisation du lundi au samedi de 17 heures à 24 heures, les dimanches et jours fériés de 9 heures à 24 heures, l'association ayant l'obligation de transmettre à la Mairie de Bayonne le planning d'accueil des groupes de musique.

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer avec le Président de l'association « LA LOCOMOTIVE » la convention de mise à disposition du local musique sur la base du projet ci-annexé.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Opération soumise au Code de l'Environnement - Enquête publique préalable à l'autorisation d'extension du quai Saint-Bernard et de la restructuration du quai de Blancpignon - Port de Bayonne

Monsieur CHARRIER présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'autorisation ci-dessus indiquée, une enquête publique se déroule actuellement dans les mairies de Bayonne, Anglet et Boucau du 27 février au 29 mars 2006 à la diligence de Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques consécutivement à la demande de l'Etat (Ministère des Transports, de l'Équipement, du tourisme et de la Mer), pétitionnaire.

L'enquête concernée s'inscrit dans le cadre du Code de l'Environnement au titre :

...

- d'une part, de l'article 10 de la loi sur l'eau du 03 janvier 1992 (codifiée aux articles L 241-1 et suivants du code précité), soumettant à autorisation les travaux d'aménagement portuaire et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu aquatique et ayant une incidence directe sur ce milieu d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 € ou ayant pour effet de modifier d'au moins 10 % la surface des plans d'eau abrités des ports ;

- d'autre part, au titre des articles L 123-1 et suivants du même code prévoyant une enquête publique préalable à la réalisation d'aménagement d'ouvrages et de travaux susceptibles d'affecter l'environnement.

L'opération d'extension porte sur deux Communes à savoir :

- **Sur la Commune de Bayonne** où elle consiste à allonger le quai existant (128 mètres) d'une longueur supplémentaire de 206 mètres ; deux phases sont prévues :
 - une première phase de 132 mètres,
 - une seconde phase de 74 mètres. La durée prévisible des travaux est de 8 à 9 mois pour un coût estimé à 10,5 millions d'euros.

- **Sur la Commune d'Anglet** où elle consiste à opérer l'alignement des quais ; trois phases sont prévues :
 - une première phase de reconstruction de quatre ducs d'albe sur le quai Castel Aval,
 - une deuxième phase (quai Castel Amont),
 - une troisième phase (quai Gommès) ; ces deux dernières phases permettant l'alignement des quais ; la durée prévisible des travaux est de 11 mois pour un coût estimé à 15,5 millions d'euros.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du Schéma d'Aménagement du Pays Basque et de la Vallée de l'Adour, approuvé en 1974 par le Comité interministériel d'aménagement du Territoire ; ce document envisageait notamment au titre des activités industrielles, la nécessité pour le Port de Bayonne de pouvoir recevoir des navires de 20 000 tonnes sur l'ensemble de la zone portuaire.

Plus récemment, c'est dans le cadre de la politique nationale de Transports qu'était fixé, au niveau du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement des Transports du 18 décembre 2003, l'objectif pour le Port de Bayonne de compléter et de rééquilibrer les modes de transports alternatifs au transport routier prenant ainsi en compte la notion de développement durable.

Le dossier soumis à enquête comprend pour l'essentiel :

- une demande du pétitionnaire (pour chaque opération concernée) précisant le nom et l'adresse du demandeur, l'emplacement sur lequel les travaux doivent être réalisés, la nature, la consistance, le volume et l'objet des travaux envisagés ainsi que la rubrique de la nomenclature concernée,

- une note d'incidence natura 2000 retraçant les incidences de l'opération sur la ressource en eau, le milieu aquatique, l'écoulement, le niveau et la qualité des eaux, les mesures compensatoires envisagées,

- une étude d'impact (le coût des travaux dépassant 1 900 000 €),

- des éléments graphiques utiles à la compréhension des pièces du dossier.

Ainsi que le prévoit la réglementation (article 5 du décret du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation) le conseil Municipal de chaque commune où a été déposé un dossier d'enquête est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête publique.

Compte tenu, d'une part de l'intérêt économique présenté par l'opération pour l'activité du Port de Bayonne, d'autre part de sa vocation de développement de modes de transport alternatifs au transport routier et prenant en compte le développement durable, il vous est demandé d'émettre un avis favorable à l'autorisation sollicitée.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave s'abstiennent.

M. Larralde s'abstient.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Servitude de passage au profit de l'immeuble 24 rue Sainte-Catherine

Monsieur HONTABAT présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La copropriété de l'immeuble 24 rue Sainte-Catherine, dans le cadre du projet de réhabilitation de son immeuble, a sollicité l'autorisation de réouvrir une porte de service attenante au local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble et donnant accès sur la venelle appartenant à l'immeuble 26 – rue Sainte-Catherine.

L'immeuble 26 rue Sainte-Catherine est propriété de la Ville, laquelle a donné ce bien à bail à construction à l'OPMHLM.

L'OPMHLM, par délibération en date du 2 février 2004, a donné son accord sur l'institution d'une telle servitude.

...

La réhabilitation de l'immeuble du n° 24, telle que prévue, ne pouvant qu'améliorer le cadre de vie du voisinage, il est donc opportun d'accéder à la demande.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer un acte de servitude de passage piétonnier reposant sur la venelle faisant partie de la parcelle BI 259 (fonds servant) au profit de la parcelle BI 150 (fonds dominant).

Adopté.

M. Lozano ne prend pas part au vote

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : APPROVISIONNEMENT - Fournitures de peinture routière, de peinture de traçage de terrains de sport et d'enrobé à froid

Madame GENTILI-BEDARRIDES présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans son magasin général, le service approvisionnement tient à la disposition des services les peintures de marquage routier, les peintures de traçage des terrains de sport et les seaux d'enrobé à froid.

Les acquisitions sont effectuées sur la base d'un marché en trois lots (le premier sur catalogue, les deux autres sur bordereaux).

Le marché en cours arrivant à expiration, une nouvelle mise en concurrence est nécessaire. Le montant des achats, tous services confondus, nécessite la mise en œuvre d'une procédure d'appel d'offres et la passation d'un nouveau marché.

...

Celui-ci a été envisagé sous la forme d'un marché à bons de commande, d'une durée de quatre ans, à lots séparés.

Les montants annuels TTC sont respectivement de :

LOTS	Montant Minimum HT (en €)	Montant Maximum HT (en €)
Lot 1 : peinture routière	33 000	100 000
Lot 2 : traçage terrains	8 000	26 500
Lot 3 : enrobé à froid	2 500	8 500

Les choix se feront sur la base des critères suivants :

- lot 1 : efficacité, diversité de l'offre, respect des applicateurs et de l'environnement, délais de livraison.
- Lots 2 et 3 : valeur technique, prix, respect des applicateurs et de l'environnement, délais de livraison.

Je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à :

- lancer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert,
- signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux et lancer éventuellement la procédure correspondante.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ARENES - Tarifs temporada 2006

Monsieur POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le calendrier pour la temporada 2006 aux Arènes de Bayonne est le suivant :

<input type="checkbox"/>	Vendredi 14 juillet :	novillada sans picador	11 h
<input type="checkbox"/>	Vendredi 14 juillet :	novillada piquée	18 h
<input type="checkbox"/>	Samedi 5 août :	corrida à cheval	18 h
<input type="checkbox"/>	Dimanche 6 août :	corrida	18 h
<input type="checkbox"/>	Dimanche 13 août :	novillada sans picador	11 h
<input type="checkbox"/>	Dimanche 13 août :	corrida	18 h
<input type="checkbox"/>	Lundi 14 août :	corrida portugaise	21 h

□	Mardi 15 août:	novillada sans picador	11 h
□	Mardi 15 août:	corrida	18 h
□	Vendredi 1 septembre	corrida	18 h
□	Samedi 2 septembre :	corrida	18 h
□	Dimanche 3 septembre :	finale des novilladas sans picador	11 h
□	Dimanche 3 septembre :	corrida	18 h

Je vous propose de fixer les tarifs pour la saison 2006 suivant le tableau ci-dessous, étant précisé qu'ils sont inchangés par rapport à l'an dernier.

Des tarifs réduits sont proposés dans la limite des places disponibles dans les conditions suivantes :

- en files portes C et F (ombre et soleil) : aux peñas et comités d'entreprise/Synergie 2000
- en files portes C et F : pour les groupes
- une formule d'abonnement "temporada" est reconduite (6 corridas)
- une formule d'abonnement pour les 3 corridas d'AOUT
- une formule d'abonnement pour les 3 corridas de SEPTEMBRE

Divers droits sont à fixer :

- droit de location : 1 € par place pour toute vente effectuée en dehors du guichet de jour du spectacle par le régisseur des arènes à l'exception des ventes par les offices de tourisme d'Anglet et de Biarritz
- envoi recommandé : 4,50 €
- droit entrée novillada non piquée : 10 €
- droit d'occupation du domaine public autour des arènes les jours de spectacle : 15 € par emplacement

TARIFS TEMPORADA 2006

CATEGORIES	PORTUGAISE	NOVILLADAS PIQUEES	REJON	CORRIDAS PLEIN TARIF	ABONNEMENT 6 CORRIDAS	ABONNEMENT 3 CORRIDAS
PORTE A						
<i>Loges</i>	57	48	60	93,5		
<i>Gradas de balcon</i>	33	24	35	62	52	56
<i>Files 1 à 3</i>	21	15	26	35,5	30	32
<i>Files 4 à 6</i>	16	15	21	22	19	20
PORTES B et G						
<i>Barreras</i>	57	48	60	93,5		
<i>Contra Barreras</i>	52	42	55	88,5		
<i>Delanteras</i>	48	39	50	79		
<i>Balconcillos</i>	48	39	50	79		
<i>Files 1 à 10</i>	42	34	44	67	56	61

PORTES H-I-J-K						
<i>Balconcillos</i>	42	34	44	67	56	61
<i>Files 1 à 3</i>	26	20	29	41,5	35	38
<i>Files 4 a 7</i>	26	20	26	35	30	32
PORTES C et F						
<i>Barreras</i>	34	36	47	73		
<i>Contra Barreras</i>	32	32	41	67		
<i>Delanteras</i>	26	25	35	62		
<i>Files 1 à 12</i>	25	20	27	47	39	43
<i>Files 13 à 21</i>	21	20	26	35,5	30	32
<i>File 22 et tabloncillo</i>	16	20	21	22		
PORTES D et E						
<i>Barreras</i>	34	32	35	62		
<i>Contra Barreras</i>	32	28	33	55		
<i>Delanteras</i>	26	24	27	47		
<i>Files 1 à 12</i>	25	15	26	35,5	30	32
<i>Files 13 à 21</i>	21	15	21	22,5	19	20
<i>File 22 et tabloncillo</i>	16	15	16	18		

Adopté.

M. Larralde vote contre.

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : DROITS DE PLACE - Marché équitable de Bayonne

Madame DARMENDRAIL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Plusieurs associations ou petites entreprises de la région s'activent en faveur du commerce équitable de produits alimentaires ou artisanaux d'ici ou d'ailleurs.

Elles se sont regroupées pour fonder en janvier 2005 l'association « le Marché Equitable de Bayonne ». Celle-ci est ouverte à tout acteur entrant dans les critères du commerce équitable, tels des producteurs fermiers engagés dans la promotion de l'agriculture paysanne biologique ou des artisans vendant directement leur production. L'association envisage d'ailleurs d'accueillir comme partenaire l'Association des Producteurs Fermiers du Pays Basque et l'Association de Développement de l'Agriculture Biologique et Durable.

...

Dans ce contexte, la Ville de Bayonne souhaite, en tant que principal lieu d'animation commerciale de l'agglomération, participer à la promotion de cette nouvelle forme de commerce et soutenir l'action de l'association « Le Marché Equitable de Bayonne ».

La Ville a donc décidé d'organiser un marché équitable mensuel qui se tiendra sur la place de la République, le deuxième samedi de chaque mois de 16h à 20h.

Ce marché accueillera entre 20 et 30 exposants sélectionnés selon un cahier des charges spécifique respectant les critères et les pratiques du commerce équitable et défini en collaboration avec l'association en question.

Les exposants occupant le domaine public, la Ville de Bayonne percevra un droit de place qui est fixé à 0,8 €le m² par jour.

Je vous propose en conséquence d'autoriser la création du Marché Equitable de Bayonne et de fixer le tarif des droits de place ci-dessus indiqué.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Convention pour le broyage des déchets verts avec le SITCOM Côte Sud des Landes

Madame GENTILI-BEDARRIDES présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne souhaite passer une convention avec le SITCOM « Côte Sud des Landes » pour le broyage des déchets verts produits par le service des parcs et jardins (évalués à 1 500 m³ environ par an), pour un coût annuel estimé à 2.400 €T.T.C.

La convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, soit une durée totale de quatre ans. Au terme de ces quatre ans, la Ville de Bayonne pourra réitérer sa demande. Une nouvelle convention sera alors établie.

...

Je vous demande en conséquence de bien vouloir autoriser M. le Député-Maire à signer cette convention de broyage des déchets verts qui s'inscrit dans une politique de valorisation de la matière organique et du développement durable.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Tri, transport, valorisation des déchets - DCE et signature des marchés

Madame GENTILI-BEDARRIDES présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les services municipaux de la voirie collectent et produisent des déchets qui doivent ensuite être pris en compte au titre des réglementations en vigueur.

Cette année les prestations diffèrent des années précédentes. La Commune ouvre en effet, courant mars 2006, une plate-forme de tri des déchets de l'activité de ses services, rue de la Cale, zone artisanale St Frédéric. Elle est ainsi en mesure d'organiser un tri sélectif.

...

Ces déchets doivent être stockés sur la plateforme de la ville puis transportés, valorisés après un second tri, ou mis en décharge. Pour effectuer ces prestations la ville doit faire appel à des prestataires choisis après mise en concurrence. En fonction de la nature des déchets et de leur destination ultime, les prestations ont été décomposées en 3 lots :

LOT 1 : Mise à disposition de bennes, transport ou transport et tri des déchets stockés sur la plateforme communale

Le tri sera organisé à l'aide de bennes à déchets, ouvertes et posées, transportables par un véhicule de type « Poly-benne » et mises à disposition par l'attributaire.

Le personnel communal assurera le tri et le chargement de ces bennes de la manière suivante :

1 benne affectée par type de déchets :

- Déchets industriels banals à trier (1)
- Bois (2)
- Déchets fermentescibles (3)
- Déchets ultimes de balayage et déchets industriels banals (4)
- Déchets verts (5)

Mise à disposition de la plate-forme de tri communale (5 bennes de 30 m3).

Ces déchets seront acheminés par l'attributaire vers 4 destinations :

- Le centre de tri agréé de l'attributaire pour les déchets industriels banals à trier et le bois en mélange (déchets 1 et 2).
- Le centre de stabilisation des ordures ménagères désigné par le syndicat Bil Ta Garbi pour les déchets fermentescibles (en 2006, Centre de Bachefores) (déchets 3).
- La décharge d'Hasketa à Hasparren pour les déchets ultimes de balayage et les déchets industriels banals non valorisables (déchets 4).
- La plate-forme de tri du SITCOM COTE SUD DES LANDES à Saint Martin de Seignanx pour les déchets verts (déchets 5).

LOT 2 : Valorisation des déchets de bureau (Papiers, journaux, magazines, cartons) et transport auprès d'un centre de tri agréé dans un rayon de 20 kms.

Le transport jusqu'au centre de valorisation sera assuré par la MIFEN sous le contrôle du Service Environnement Ecologie Urbaine.

...

LOT 3 : Mise en décharge agréée des déblais de travaux routiers du service voirie dans un rayon de 20 kms autour de Bayonne.

Le transport de ces déblais sera effectué par les véhicules du service voirie.

Le marché à bons de commande, comporte des montants ou quantités minimum et maximum et seront conclus pour 4 ans, compte-tenu de l'amortissement qui s'impose au titulaire du lot 1, dû à la mise à dispositions de benne :

1	Mise à disposition de bennes, transport ou transport et tri de déchets stockés sur la plateforme communale	200 000 Montants mini €H.T	300 000 Montants maxi €H.T
2	Valorisation des déchets de bureau	20 Tonnes minimum	40 Tonnes maximum
3	Mise en décharge des déblais de route	3 000 Montants mini € H.T	6 000 Montants mini €H.T

Je vous propose d'approuver le dossier et la procédure de dévolution des prestations sous forme d'appel d'offres ouvert à lots séparés, d'autoriser M. le Député Maire à signer les marchés à intervenir, d'engager les négociations et signer les marchés correspondants en cas d'appel d'offre infructueux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2006.

Adopté.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Fêtes de Bayonne 2006 - Conventions de partenariat avec Bordeaux, Dax et Tarbes

Madame CHEVREL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Depuis plusieurs années, lors de manifestations festives (Fêtes de Bayonne en ce qui nous concerne), la Ville de Bayonne mutualise des moyens en hommes et en matériels dans le domaine de la propreté urbaine, avec les Communes de Bordeaux, Dax et Tarbes.

Afin de systématiser ces échanges qui nous permettent de faire face au surplus de travail provoqué par ces évènements, je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à signer une convention de partenariat avec chacune des trois villes concernées pour l'année 2006.

...

Les Services de la Ville de Bayonne participent ainsi à des actions de propreté :

- . Bordeaux : Fête du Vin
- . Dax : Fêtes annuelles
- . Tarbes : Gros travaux de nettoyage de voirie

pour des prestations équivalentes à celles fournies par chacune de ces villes.

Ces engagements définissent la nature des moyens échangés, les modalités précises de transfert de matériel, d'hébergement et de nourriture du personnel, les conditions d'assurance et de prises en compte des frais de fonctionnement ainsi que la participation en retour de la Ville de Bayonne à des manifestations particulières de ces trois communes.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Marché d'entretien des espaces verts des installations de la Régie des Eaux (châteaux, stations)

Monsieur LOZANO présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne possède un certain nombre de terrains sur lesquels sont édifiées des constructions participant au bon fonctionnement du réseau d'eau potable (châteaux d'eau, stations de pompage, cheminées d'équilibre).

Les marchés d'entretien régulier des espaces verts concernés par ces installations étant arrivés à échéance, les services de la Régie des Eaux ont préparé un dossier d'appel d'offres ouvert décomposé en deux lots :

- **Lot n° 1** : siège Régie des Eaux : taille des haies et entretien des plantes extérieures (Haies situées en limite séparative et plantes extérieures situées aux abords) ;
- **Lot n° 2** : tonte des espaces en herbe sur l'ensemble des sites (entretien de 8 espaces verts pour une superficie totale de 7 350 m).

Ces divers marchés seront passés sous la forme de marchés à bons de commande d'une durée de 2 ans maximum, reconductible 1 an. Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est compris entre un minimum et un maximum définis comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant en euros (H.T.)</i>	
		<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
1	Taille des haies et entretien des plantes extérieures	1 500,00	2 000,00
2	Tonte des espaces en herbe sur l'ensemble des sites	10 000,00	20 000,00
	Totaux	11 500,00	22 000,00

Les montants totaux des commandes pour la période de reconduction du marché sont les suivants :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant en euros (H.T.)</i>	
		<i>Minimum</i>	<i>Maximum</i>
1	Taille des haies et entretien des plantes extérieures	750,00	1 000,00
2	Tonte des espaces en herbe sur l'ensemble des sites	5 000,00	10 000,00
	Totaux	5 750,00	11 000,00

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le jeudi 23 mars 2006 pour ouvrir les propositions puis le mercredi 29 mars 2006 pour procéder à l'attribution des marchés.

Ainsi ont été retenues les entreprises suivantes :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Entreprises</i>	<i>Montant € H.T. Pour 1 an</i>
1	Taille des haies et entretien des plantes extérieures	Société Riouspeyrous Robert	171,00
2	Tonte des espaces en herbe sur l'ensemble des sites	Société Riouspeyrous Robert	7 612,50

Le Conseil Municipal est appelé à approuver les présents marchés et à autoriser M. le Député-Maire à les signer.

Adopté.

M. Larralde s'abstient.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FETES TRADITIONNELLES - Fêtes de Bayonne 2006 - Corso - Versement d'acomptes et convention de mise à disposition du local des chars au profit de diverses associations

Monsieur ESCAPIL-INCHAUSPE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

En 2006, le thème du corso des Fêtes de Bayonne sera « les Jeux : de la Préhistoire à nos jours ». Le corso sera composé de 10 chars, 9 seront réalisés par des associations, le dixième par l'espace socio-culturel municipal.

Comme chaque année, je vous demande de verser à chacun des 9 réalisateurs, **un acompte de 1.400 €** pour la confection des chars, sachant que le prix total se monte à 2.750 € à l'exception du gagnant du Grand prix qui se verra attribuer une somme totale de 3.500 €. De son côté, l'Espace Socio-Culturel Municipal verra son budget directement abondé d'un montant identique.

...

La liste des réalisateurs retenus est la suivante :

1) ASSOCIATION LES BALLETS BAYONNAIS

Monsieur Christophe MORROS
Porte de Mousserolles - Pavillon Y
64100 BAYONNE

2) CLUB LEO LAGRANGE

Monsieur René DAUGA
Porte de Mousserolles Pavillon X
64100 BAYONNE

3) ENTENTE CASTILLON

Monsieur André HUGUES
30, Allée de la Gaspésie
40220 TARNOS

4) ASSOCIATION EUSKALDUN BURUAK

Monsieur LAUFERON
Résidence Les Tourettes – Bâtiment 2
Avenue du Dr Delay
64100 - BAYONNE

5) ASSOCIATION FETE ANIMATION

Monsieur Pierre DUHALDE
12, rue Général Bourbaki
64100 BAYONNE

6) CLUB POTTOROAK

Monsieur Jean-Louis ETCHETO
4, rue des Gouverneurs
64100 BAYONNE

7) PENA BAIONA

Monsieur Francis GASTAMBIDE
Stade Jean Dauger
64100 BAYONNE

**8) ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE
PORTUGAISE**

Monsieur Oscar OLIVEIRA
Chemin de Trouillet
64100 BAYONNE

...

9) ASSOCIATION GRAND-HARGOUS AVENTURE

Monsieur MALVAL
37, Chemin de Hargous
64100 BAYONNE

10) ESPACE SOCIO CULTUREL MUNICIPAL STE CROIX

Place des Gascons
64100 BAYONNE

Par ailleurs, depuis quelques années, la Commune de Bayonne met à la disposition des associations participantes un local afin qu'elles puissent confectionner les chars.

Le local mis à disposition se situe dans une partie de l'immeuble cadastré AO 6, avenue de la division Leclerc, anciennement occupé par le Service Logistique.

Une convention est établie chaque année, le renouvellement devant faire l'objet d'une autorisation expresse.

Il convient en conséquence d'établir, pour une période de cinq mois allant du 1^{er} avril au 31 août 2006, ladite convention au bénéfice des associations ci-dessus mentionnées. Ce document prévoit en outre, tout au long de la réalisation des chars, l'intervention d'un organisme de contrôle qui aura pour mission l'assistance et le conseil en termes de sécurité pour la confection des structures décoratives.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec les Présidents des associations concernées, les différents contrats de mise à disposition sur la base de la convention type ci-annexée.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Redevances d'occupation du domaine public militaire - Résiliation

Monsieur HONTABAT présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Bayonne a été amenée, au fil des années, à conclure quatre conventions d'occupation du domaine militaire :

- convention du 8 octobre 1959 modifiée par avenant du 17 juillet 1968 pour le passage d'une canalisation d'eau potable Caserne Marracq ;

- convention du 18 octobre 1960 pour l'installation de foyers lumineux destinés à l'éclairage public caserne Château Vieux ;

...

- convention du 17 octobre 1983 pour deux bouches d'égout Caserne de la Citadelle ;

- convention du 10 février 1984 pour le passage d'une canalisation d'eau potable Caserne Marracq.

Il convient aujourd'hui de résilier ces conventions en raison, soit de la disparition des équipements concernés (conventions de 1960 et 1968), soit du transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz (convention de 1983), soit encore d'un transfert de domanialité (convention de 1984).

Elles donnaient lieu à paiement d'une redevance de 15 euros l'an. L'occupation de la caserne Marracq par la seule canalisation d'eau potable restante sera constatée par une autorisation d'occupation temporaire du domaine public militaire (contre paiement d'un droit fixe de 20 euros).

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants portant résiliation de ces quatre conventions d'occupation du domaine public.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : MARCHES PUBLICS - Divers travaux d'impression - Dossier de consultation des entreprises

Monsieur LAROCHE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Divers travaux d'impression sont commandés chaque année à des prestataires privés pour les besoins des services municipaux. Sont concernés le papier à lettre et les enveloppes avec logo, les programmes, les prospectus, les tickets et pour les besoins spécifiques du service communication, l'impression d'affiches, de brochures, de dépliants ou encore de cartons d'invitation. Compte tenu du volume de ces achats, il est nécessaire de lancer une procédure formalisée de consultation de prestataires, en vue de conclure des accords-cadres.

...

Cette procédure menée dans les règles prévues par l'article 32, paragraphe 4, 2^{ème} alinéa, 2^{ème} tiret de la Directive européenne relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services (Directive 2004/18/CE du parlement européen et du conseil du 31 mars 2004), permet pour un travail donné de référencer dans un premier temps des entreprises, pour ensuite reconsulter celles-ci au fur et à mesure des besoins, de manière rapide.

Ainsi pour chaque lot, plusieurs entreprises seront référencées puis mises en concurrence. Lors de cette dernière étape des règles précises permettront de garantir à la fois l'égalité de traitement des candidats et la confidentialité de leurs plis.

La diversité de la nature des produits à réaliser ainsi que les différences de formats impliquent la décomposition en lots de cette consultation qui sont autant de lots techniques.

Ainsi on distingue :

<i>N°</i>	<i>Désignation</i>	<i>Consommation annuelle approximative</i>
Lot 1.	Affiches grand format	14 000 €H.T.
Lot 2.	Affichettes	7 000 €H.T.
Lot 3.	Dépliants, brochures, impressions off-set	123 000 €H.T.
Lot 4.	Impressions numériques	9 000 €H.T.
Lot 5.	Impressions papeterie (papier avec logo ...)	21 000 €H.T.
Lot 6.	papeterie normalisée et en continu (factures TIP pour la régie des eaux et billets de corrida)	5 000 €H.T.
TOTAL		180 000 €H.T.

Cette consultation aura un caractère éco-responsable tant en ce qui concerne les encres mises en œuvre que les papiers utilisés.

En conséquence, je vous demande d'approuver le dossier de consultation des entreprises, d'autoriser M. le Député-Maire à lancer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour une durée de 4 ans et à signer les accords-cadres à intervenir ainsi que les marchés issus de la mise en concurrence des entreprises référencées.

Adopté.

M. Larralde s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : PATRIMOINE - Mise aux normes de la cantine scolaire et de la chaufferie de l'école primaire Jules-Ferry - Dossier de consultation des entreprises - Signature des marchés

Madame FAVOREU-DUMAS présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de répondre à la demande des services vétérinaires de mise en conformité au regard de la réglementation concernant l'hygiène des cantines scolaires, les opérations suivantes ont déjà été réalisées :

En 1999 : l'école Jean Moulin

En 2001 : l'école Albert 1^{er}

...

En 2002 :

- Primaire Charles Malégarie
- Primaire Citadelle Mixte 1
- Primaire des Arènes

En 2003 :

- Primaire St-Léon
- Primaire Jean-Pierre Brana
- Primaire Jacques Laffitte
- Maternelle Citadelle 2

En 2004 :

- Primaire Marie Curie
- Primaire Aristide Briand
- Maternelle st André

En 2005 nous avons réalisé la mise en conformité des cantines des écoles :

- Maternelle Brossolette
- Maternelle Lahubiague

En 2006 nous effectuerons la mise en conformité de la cantine de l'école primaire **Jules Ferry** avec, parallèlement, la mise en conformité de sa chaufferie, pour des montants estimés respectifs de **175 000 €TTC et 25 000 €TTC**.

A titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront vers le mois de Juin 2006.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Le marché est décomposé en 7 lots attribués séparément :

- Lot N° 1 V.R.D., gros œuvre, carrelage
- Lot N° 2 Plâtrerie, faïence, faux plafond
- Lot N° 3 Menuiseries bois (réalisées en régie municipale)
- Lot N° 4 Electricité courants forts et faibles
- Lot N° 5 Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation
- Lot N° 6 Peintures
- Lot N° 7 Equipements de cuisine

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le présent dossier de consultation des entreprises ;

- autoriser Monsieur le Maire à :

- . lancer la consultation sous la forme d'Appel d'Offres ouvert à lots séparés,
- . signer les marchés à intervenir ainsi que les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux,
- . signer les décisions de poursuite dans la limite des crédits disponibles.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : PERSONNEL - Modification du tableau des effectifs

Monsieur MILLET-BARBE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

CREATIONS DE POSTES

- 1 poste d'agent administratif qualifié
- 5 postes d'agent des services techniques
- 1 poste d'agent d'animation qualifié
- 1 poste d'agent des services techniques à temps non complet > 50 %

...

TRANSFORMATIONS DE POSTES

- 1 poste d'agent des services techniques en 1 poste de technicien supérieur territorial
- 1 poste de contrôleur en 1 poste de technicien supérieur territorial
- 1 poste d'agent de maîtrise en 1 poste d'agent technique
- 5 postes d'agent technique en 5 postes d'agent technique qualifié
- 1 poste d'agent technique principal en 1 poste d'agent de maîtrise
- 10 postes d'agent des services techniques en 10 postes d'agent technique

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : PERSONNEL - Recrutement d'un Directeur du Stationnement

Monsieur LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Il apparaît souhaitable de conforter la politique du Stationnement de la Ville par le recrutement d'un professionnel expérimenté.

Sous l'autorité du Directeur Général Adjoint chargé des Services Techniques, il assurera :

- la gestion du Service « Bayonne Gestion du Stationnement » en régie,
- la direction administrative du personnel et de la comptabilité,

...

- le suivi et la maintenance techniques des équipements, assujettis d'une vision prospective permettant de les améliorer,

- la commercialisation des produits, le contact avec les clients, le règlement des conflits éventuels, l'élaboration de plans de communication,

- la préparation et la mise en œuvre du budget, l'élaboration d'un tableau mensuel, trimestriel et annuel de suivi des fréquentations et du bilan économique du service.

Je vous propose donc le recrutement d'un Directeur du Stationnement dans les conditions suivantes :

- un contrat de travail de 3 ans lui sera proposé, établi sur la base de l'article 3 alinéa 3 – 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui permet le recrutement d'un contractuel "pour un emploi de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient". Cet emploi, particulièrement spécifique, rentre tout à fait dans ce cadre, d'autant plus qu'aucun fonctionnaire ayant postulé à cet emploi ne semblait avoir l'expérience suffisante. La personne que je vous propose de recruter à compter du 9 mai 2006, à savoir Monsieur Jean-Paul VANHEMS, occupe déjà des fonctions analogues depuis plusieurs années.

- Monsieur Jean-Paul VANHEMS percevra un traitement afférent à l'indice brut 759 et bénéficiera du régime indemnitaire applicable au cadre d'emplois des Attachés Territoriaux auquel s'ajoutera la prime annuelle « Bon de vacances » que perçoit l'ensemble du personnel en fin d'année.

Cet emploi sera soumis, conformément à la réglementation, aux dispositions du décret n° 88.145 du 15 février 1988 qui régit le statut des agents non titulaires.

Sur ces bases, je vous demande donc d'autoriser, Monsieur le Député-Maire, à signer le contrat ci-annexé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté.

M. Larralde vote contre.

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : PERSONNEL - Attribution d'une gratification de stage à Melle Sophie NICOLAS et M. Romain BOUCHAREINC

Madame DARMENDRAIL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 1994, il avait été pris une décision de principe offrant la possibilité d'attribuer une gratification limitée à 30 % du SMIC aux étudiants de haut niveau capables de mener des études de qualité pouvant être ensuite utilisées par les services municipaux.

Melle Sophie NICOLAS prépare actuellement un Master professionnel à l'université de Nantes en section urbanisme et aménagement du territoire. Elle doit effectuer un stage de fin d'études à la Direction des Espaces Publics en juin, juillet et septembre prochains et présenter un mémoire.

...

Dans ce contexte, il est apparu intéressant de lui confier la mission d'établir le bilan des actions menées en faveur des personnes handicapées sur les espaces publics, puis de proposer des programmations d'actions nouvelles, notamment en confrontant les exigences esthétiques des secteurs sauvegardés et celles des normes d'accessibilité.

Grâce à ce travail, la Ville disposera d'un document synthétique et prospectif qui pourra être utilisé avantageusement en commission extra-municipale handicap ; il sera un important document d'étape de notre charte « Bayonne sans handicap ».

Par ailleurs, Monsieur Romain BOUCHAREINC prépare une maîtrise LAOSI (Logistique, Activités Opérationnelles et Systèmes d'Information) à l'Université de PAU et des Pays de l'Adour.

Dans le cadre de ses études, il doit effectuer un stage conventionné entre l'Université et la Ville. Celui-ci se déroulera à la Direction des Affaires Culturelles du 06 mars 2006 au 30 juin 2006.

Compte tenu de sa formation et à notre demande, il sera amené à produire une étude préalable à la création d'un module de gestion indispensable à la réalisation des nombreuses tâches du service logistique de la Ville, système qui fait cruellement défaut à l'heure actuelle.

Dans ce contexte, je vous demande d'accorder :

- d'une part, à Melle NICOLAS une gratification d'un montant brut mensuel de 365 €(30% du SMIC), soit pour l'ensemble des trois mois : 1.095 €;

- d'autre part, à Monsieur Romain BOUCHAREINC une gratification d'un montant mensuel brut de 365 €(30% du SMIC), soit pour l'ensemble des quatre mois : 1.460 €

Adopté.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : REGIE DES EAUX - Convention nouvelle avec les exploitants de téléphonie mobile

Monsieur LOZANO présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Deux châteaux d'eau exploités par la Régie des Eaux Municipale supportent de nombreuses antennes de téléphonie mobile au bénéfice des trois exploitants principaux que sont ORANGE, SFR et BOUYGTEL.

Les antennes existantes ont été installées à partir de 1994 sur la base de conventions disparates propres à chacun des opérateurs, dont certaines sont proches de l'échéance, et la prolifération des émetteurs de formes et dimensions variées pose depuis quelques années un réel problème d'intégration au paysage urbain.

En outre, l'évolution des règles de sécurité propres à la protection des installations de production et de distribution d'Eau Potable interdit l'accès de ces installations aux personnes étrangères au service de l'eau.

Pour ces raisons, des discussions ont été engagées depuis plus de deux ans avec les trois opérateurs pour parvenir à de nouvelles modalités de partenariat en affirmant les impératifs d'intégration paysagère, en limitant les accès aux terrasses des châteaux d'eau à des moyens extérieurs à la cuve et en affirmant la prééminence de la fonction Eau Potable de ces ouvrages.

Ainsi, un modèle de convention cadre a été mis au point et son application commencera dès son approbation lors de la requalification lourde du site d'émetteurs du Polo.

Sur ce site, la totalité des antennes existantes sera déposée de même que le mât qui surmonte le dôme du réservoir. De nouvelles antennes, en nombre plus limité mais dont la technologie évoluée couvre néanmoins toutes les gammes de fréquence actuellement exploitables, seront installées en retombée d'acrotère, c'est-à-dire sans altération de la volumétrie originelle de l'ouvrage.

La nouvelle convention cadre qui vous est proposée permettra également de réhabiliter le site de Cam de Prats pour lequel les discussions se poursuivent et pourrait, le cas échéant, s'appliquer à d'autres bâtiments communaux.

Je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à signer avec chacun des trois opérateurs la convention cadre dont le modèle est joint en annexe ainsi que les conventions particulières prévues par son article premier pour définir avec précision les appareillages constituant les relais de téléphonie mobile à installer sur le château d'eau situé avenue du Polo.

Je vous propose également d'approuver les tarifs de redevances ci-annexés applicables aux conventions nouvelles à signer ainsi que les modalités de leur actualisation annuelle sur la base du nouvel indice réglementant la révision des loyers.

REDEVANCES APPLICABLES AUX ANTENNES DE TELEPHONIE

Délibération du 30/03/2006

Description antennes	Montant loyer annuel H.T.
Surface au sol y compris sujétions de cheminement câbles+ coffret EDF + ligne	120,00 €/ m2
Antenne monobande pour hauteur de 2,60 m	800,00 €/ antenne
Antenne bibande pour hauteur de 2,60 m	1200 ,00 €/ antenne
Antenne tribande pour hauteur de 2,60 m	1560,00 €/antenne
Faisceau Hertzien diamètre 0,30 (trois cent millimètres)	3300,00 €/ faisceau

Rabais sur le loyer des antennes pour une hauteur de panneau ramenée à 1,40 m (largeur et épaisseur (inférieures ou égales à celles des panneaux de 2,60 m)	20 %
Ce rabais n'est applicable que si toutes les antennes d'un même site sont ramenées à une hauteur de 1,40 m par tous les opérateurs présents.	

Actualisation : le présent tarif est actualisable au 1^{er} janvier de chaque année selon la variation de l'indice retenu par la réglementation pour la révision annuelle des loyers.

Adopté.

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : REGIE DES EAUX - Rénovation de la conduite de transport Curutchet-Maignon - Délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur LOZANO présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Commune de BAYONNE et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable URA (17 communes de la Vallée de la Nive) exploitent en commun une copropriété comprenant un réservoir de 2000 m³ situé au lieu-dit Curutchet sur le territoire de la commune de ST PIERRE D'IRUBE ainsi que la canalisation qui relie ce réservoir à l'usine de traitement d'Eau Potable de la Nive située au lieu-dit Maignon sur le territoire de la commune d'ANGLET.

Cette canalisation de près de cinq (5) kilomètres établie en diamètre 450 mm présente un vieillissement prématuré et sa section traversant la Nive par un siphon sous-fluvial doit être réhabilitée sur environ 120 mètres de longueur.

...

Afin de réaliser cette opération, un projet de convention a été établi par laquelle la Ville de BAYONNE délègue au Syndicat URA la Maîtrise d'Ouvrage des études et travaux nécessaires.

Cette convention jointe en annexe prévoit en particulier :

- ✓ Une enveloppe financière prévisionnelle de 200 000 € H.T. pour une première tranche de travaux à réaliser dès que possible durant l'exercice 2006 ;
- ✓ Un partage des coûts à parts égales entre les deux collectivités selon la règle prévue par l'acte de copropriété du 16 juillet 1984 ;
- ✓ La mise en place d'un Comité de Pilotage associant la Ville de BAYONNE, représentée par la Régie des Eaux Municipale, au déroulement technique de l'opération.

Les crédits nécessaires au financement de la part incombant à BAYONNE au titre de la première tranche de travaux sont inscrits au Budget Primitif de l'Eau 2006.

Je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à signer cette convention.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : REGIE DES EAUX - Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive - Approbation d'une nouvelle convention de fourniture d'eau en gros

Monsieur LOZANO présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive a approuvé en fin d'année 2005 un projet de convention s'appliquant à l'ensemble des collectivités membres et définissant de nouvelles règles de partenariat.

En particulier, cette convention, révisable au bout d'une période de 3 ans, prévoit un engagement des collectivités membres du Syndicat sur un volume annuel d'achat minimal qui est destiné à sécuriser le financement de la part restant à la charge du

Syndicat pour la réalisation des importants investissements qui s'imposent à notre bassin de vie. En effet, le S.M.U.N. a obtenu pour l'essentiel de ce programme de travaux des participations extérieures comprises entre 60 et 70 % du montant total.

Je vous propose en conséquence d'approuver le projet de convention ci-joint entre le Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive et la Ville de Bayonne.

Adopté.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : URBANISME - Zone de restauration immobilière - Attribution de subventions

Madame BOE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

I - SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations du 2 Février 1994 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, vous êtes amenés à vous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES DE L'ANAH

PROPRIETAIRE	IMMEUBLE CONCERNE	SUBVENTION ANAH	Complément VILLE
SCI Union Foncière de Paris	23, rue Ste-Catherine	32 808	13 110,00
PACT CDHAR	33, bld Jean-Jaurès	229 551	29 918,00

II - SUBVENTIONS POUR LES ENSEIGNES

Par ailleurs, conformément à la délibération du 29 Juillet 1999, il est possible d'accorder les subventions suivantes pour remplacement ou pose d'enseignes :

BENEFICIAIRE	ADRESSE	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION
Mme BENICHOU Emmanuelle " Le Passage"	2, rue de la Salie	1 130,22	472,50
M. BONNET Charles "Café Express"	4-5, place des Basques	3 897,67	1 494,92
M. BOURRINET Laboratoire Analyses "Bio Ocean"	3, place du Réduit	358,80	179,40
M. CERLOT "Photo Etienne"	46, rue Victor Hugo	345,64	172,82
M. BISCAY "Bar François"	14, rue Guilhamin	736,35	368,17
M. MERCURI Laboratoire Analyses "Bio Ocean"	26, bld Alsace-Lorraine	932,88	466,44
Mme GAMBADE Cécile "Bar Restaurant Chez René"	45, bld Alsace-Lorraine	148,42	74,21
Mme DILOY Anne-Marie Magasin "Nahia"	11, rue de la Salie	442,58	221,29
M. SAUQUET Restaurant "Le Petit Musée"	16, rue Marengo	263,38	131,69
M. BRILLAXIS Bijouterie "Ysalis - Swarovski"	47, rue Port-Neuf	2 798,64	500,00
M. BRILLAXIS Bijouterie "Brillaxis"	9, rue Port-Neuf	1 193,61	500,00
M. GIMENEZ Stéphane Magasin "Identy"	8, rue Port-de-Suzeye	400,00	200,00
M. BAUDRAND Michel "La Vie Claire"	Rue du Pilori	1 815,53	802,59
Librairie DARRIEUMERLOU	2, place du Réduit	1 499,78	500,00

Le montant total des subventions pour cette séance est de 49 112,03 € induisant un montant total de travaux de 945 040,47 €

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Je vous demande d'adopter les dispositions qui précèdent.

Adopté.

M. Larralde s'abstient.

M. Sarhy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : STATIONNEMENT - Equipement en matériel péager et de surveillance des parcs Champ de Foire, Porte d'Espagne, place de Gaulle, quai Pedros et Tour de Sault - DCE

Monsieur LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion du stationnement, un certain nombre de mesures sont mises en place afin de faciliter les conditions de circulation et de stationnement.

Parmi elles figurent l'instauration du stationnement payant sur le Champ de Foire et le parc de la Porte d'Espagne (tarif forfaitaire à 1€) ainsi que le contrôle d'accès par barrières des parcs de la place de Gaulle et du quai Pedros.

...

Par ailleurs, les travaux de construction du parc Tour de Sault s'achevant en novembre 2006, il est nécessaire de lancer une consultation pour l'acquisition et l'installation du matériel péager en prévision de l'équipement de ces différents parcs :

- Champs de Foire et Porte d'Espagne : fourniture du matériel péager, du matériel de vidéo surveillance évalué à 240.000 €HT.

- Place De Gaulle et quai Pedros : fourniture du matériel péager et du matériel de vidéo surveillance évalué à 150.000 €HT.

- Parc Tour de Sault : fourniture du matériel péager et du matériel de vidéo surveillance et de sécurité évalué à 380.000 €HT.

- Travaux de génie civil : à 130.000 €HT.

Le marché est décomposé en 4 lots techniques attribués séparément :

Lot n° 1 : matériel péager des parcs de stationnement de Gaulle, Pedros et Tour de Sault.

Lot n° 2 : matériel péager des parcs de stationnement à un (1) euro Champ de Foire et porte d'Espagne.

Lot n° 3 : Vidéo-surveillance de l'ensemble.

Lot n° 4 : Travaux de génie civil.

Je vous propose d'autoriser M. le Député-Maire à :

- lancer la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert à lots séparés ;
- signer les marchés à intervenir ainsi que les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux ;
- signer les décisions de poursuite dans la limite des crédits disponibles pour le lot n° 4.

Adopté.

M. Larralde vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

Séance du 30 mars 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Darmendrail, Jeambrun, Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Dufrêne à M. Massé ; M. Saussié à Mme Favoreu-Dumas ; Mme Chabaud-Massoni à M. Etchegaray ; Mme Lougarot à M. Larralde.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : STATIONNEMENT - Parcs en ouvrage Ste-Claire et la Gare - Tarifs abonnement véhicules deux roues non motorisés

Monsieur LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le stationnement doit répondre aux problématiques de l'habitat et du déplacement en centre ville. Les différentes offres tarifaires actuelles tiennent compte de ces aspects grâce notamment aux cartes résidants, abonnements nocturnes, abonnements ou permanents.

Quant à l'offre relative au stationnement des véhicules deux roues motorisés, celle-ci est particulièrement appréciée puisque nous comptons à ce jour plus de 140 abonnés dans les parcs couverts.

...

Une nouvelle demande doit aujourd'hui être prise en compte en ce qui concerne les véhicules deux roues non motorisés.

Pour permettre à chacun d'utiliser le vélo, la Ville de Bayonne propose de mettre en place un tarif d'abonnement fixé à 9 € par mois et 25 € par trimestre dans les parcs Ste-Claire et la Gare.

Je vous propose d'approuver ces tarifs et d'autoriser M. le Député-Maire à les rendre applicables à compter du 1^{er} mai 2006.

Adopté.

M. Larralde vote contre.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.

2- Opérations cofinancées avec la Ville de Bayonne :

- Espace Socioculturel municipal : Accompagnement de groupes de musique dans le quartier Sainte Croix.
Subvention **G.I.P.- D.S.U.** **3 077 €**
Participation **VILLE DE BAYONNE** **16 677 €** dont 13 600 € en
Fonctionnement et 3 077 € en
Investissement sur les crédits de
L'E.S.C.M. inscrits au B.P. 2006
6 000 € valorisation de la mise à
disposition des locaux

- Patronage Laïque des Petits Bayonnais : 7^{ème} Université contre le racisme, l'Intolérance et la Xénophobie
Subvention **G.I.P. – D.S.U.** **500 €**
Participation **VILLE DE BAYONNE** **1 000 €** sur les crédits C.E.T.L.
1 900 € valorisation de l'aide
logistique

Je vous demande donc :

- de prendre acte de la décision du G.I.P. – D.S.U. concernant le financement d'une action sur la commune de Bayonne ;

- d'approuver l'attribution des subventions de la Ville de Bayonne pour les opérations ci- avant indiquées, les crédits nécessaires étant inscrits au B.P. 2006.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.